



Responsabilité des dettes des parents vivants et après décès

Par Visiteur

Dans quels cas les enfants sont-ils responsables des dettes de leurs parents de leur vivant et après leurs décès?

Merci

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Dans quels cas les enfants sont-ils responsables des dettes de leurs parents de leur vivant et après leurs décès?

Les enfants ne sont jamais responsables des dettes contractées par leurs parents.

Si au décès de vos parents ceux ci ont des dettes et que vous ne souhaitez pas les honorer vous n'aurez qu'à refuser la succession.

Cordialement